

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 1^{er} février 2022

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-deux et le premier février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 15

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17

Absents excusés : Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Absents : Loïc CHRISTIN, Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Elody BULLIARD

2022_06 - Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre de l'implantation d'un bâtiment modulaire sur le parking de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'implantation d'un bâtiment modulaire d'environ 110 m² sur le parking de la salle polyvalente.

Ce bâtiment permettra dans un premier temps d'accueillir la bibliothèque de Saint-Jean-de-Gonville, dont les locaux actuels ont été récupérés pour l'accueil de loisirs. Son utilisation pourra évoluer à plus long terme. Le coût prévisionnel de l'opération a été arrêté à la somme de 175 000,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que cette opération est susceptible d'être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

- DETR (20%) : 35 000,00 €
- Fonds propres : 140 000,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prévoir cette dépense au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le projet d'implantation d'un bâtiment modulaire sur le parking de la salle polyvalente auprès des services compétents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents et à exécuter la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.



Le Maire,
Michel BRULHART